

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal

le 22 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt deux septembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance à la mairie de Le Pas, sous la présidence de Magali LAUNAY, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Étaient présents (9) : LAUNAY Magali, LECARPENTIER Raphaël, LESAVOUREY Cyril, Adjoints, GUYARD Anita, NEEL Romain, GRINENWALD Jacky, GOUSSIN Gaëtan, FOUASSIER Solenne (arrivée à 20h20), GRANGER Nicolas

Absente excusée : HAVARD Jessica (a donné pouvoir à GUYARD Anita), LECOMTE Julien

Secrétaire de séance : GOUSSIN Gaëtan

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 13 juin 2023
2. Rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable 2022
3. Rapport assainissement collectif 2022
4. Nomination d'un référent déontologue
5. Présentation des devis maçonnerie pour la réfection des ponts
6. Demande du club Le Pas Sport
7. Projet d'un bâtiment associatif
8. Compte rendu Mayenne Nature Environnement
9. Subvention OGEC 2023-2024
10. Pétition contre la démolition du préau de la mairie
11. Questions diverses

Mme Le Maire demande l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour : actualisation des tarifs assainissement 2024 et validation du devis additif HOCDE SIRET

1 – Validation du compte rendu de la réunion du 13/06/2023

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de Solenne FOUASSIER vers 20h20

2 – Rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable en 2022

Madame le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau potable pour 2022.

Aucune observation n'est formulée.

3 – Rapport assainissement collectif 2022

Madame le Maire présente le résumé du rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2022 établi par l'agence technique départementale de l'eau.

- Nombre d'abonnés stable = 104 abonnés
- Diminution du nombre de m³ facturés

Le rapport n'appelle aucune observation.

4 – Nomination d'un référent déontologue

Toutes les communes ont l'obligation depuis le 1^{er} juin 2023 de désigner un référent déontologue des élus. Celui-ci sera rémunéré par une indemnité de vacation dont le montant est fixé à 80 € par dossier traité.

L'AMF a transmis aux communes une liste de personnes ayant accepté de remplir cette fonction.

La conférence des Maires a émis le 6 septembre dernier un avis favorable à la désignation de Maître Bernard BOULIOU (avocat honoraire et ancien bâtonnier du barreau de Laval).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de retenir M. BOULIOU comme référent déontologue pour la commune.

Délibération n°2023-44

5– Présentation des devis maçonnerie pour la réfection des ponts

Mayenne Ingénierie a retenu STPO pour ce chantier des ponts. STPO a l'habitude de travailler en coordination avec la société FOUILLEUL. Dans un souci d'équité, M. BAHIER Geoffrey a été sollicité mais a indiqué de pas être intéressé par ce chantier.

Le devis de M. FOUILLEUL pour la réfection des joints de la voûte du pont de la Jouillère s'élève à 9403.86 € TTC et celui pour le pont de l'Aunay à 7791.74 € TTC.

Après avoir procédé à un vote à bulletin secret, le conseil, à l'unanimité, valide ces deux devis et autorise Madame le Maire à les signer.

Pour information, STPO intervient prochainement pour les travaux d'étanchéité. Une demande de subvention va être établi dans le cadre de la rénovation des ponts cerema, qui a été mis en place à la rentrée 2023.

Délibération n° 2023- 45

6– Demande du Club Le Pas Sport

Cette question a été annulée et remplacée par la présentation de deux projets.

M. GOUSSIN présente un devis ainsi que les documents techniques pour l'achat d'un robot tondeuse pour le terrain de foot. Le conseil municipal lui demande de fournir deux autres devis pour la prochaine réunion afin d'étudier la possibilité de cet achat.

M. GOUSSIN expose le besoin de mieux éclairer le terrain de foot, il informe le conseil qu'il y a 28 joueurs seniors licenciés cette année et des entraînements réguliers. Ce projet reste en réflexion.

7-- Projet d'un bâtiment associatif

Madame le Maire expose que certaines associations lui ont exposé le fait qu'un bâtiment agricole en fer et tôles, de 10m x 38m était à vendre par un particulier pour un prix d'environ 7000 €. Ce bâtiment pourrait servir à toutes les associations et être installé au terrain de foot.

Il est procédé à un vote à main levée afin de savoir si le conseil souhaite poursuivre sur ce projet.

Le résultat du vote est de 8 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

Madame le Maire expose que des devis de terrassement ont été fait pour voir le coût global. Elle rappelle ensuite qu'avant la pose de ce bâtiment, le dépôt d'un permis de construire par un architecte est obligatoire.

La commune va donc procéder à la recherche d'un architecte et étudier les possibilités financières pour ce projet qui n'était pas budgétisé pour 2023.

8-- Compte rendu MNE

Madame le Maire indique que nous avons reçu le compte rendu de Mayenne Nature Environnement, suite au comptage des choucas. Ce rapport est consultable en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune.

Il est préconisé que chaque propriétaire des cheminées concernées par le rapport MNE installe une grille d'un standard défini par la DDT sur sa cheminée. Le conseil émet l'idée de verser individuellement une subvention. Les modalités d'achat des grilles et du versement de la subvention vont être étudiées et proposées pour le 2^{ème} trimestre 2024.

9-- Subvention OGEC 2023- 2024

La commune verse une subvention à OGEC. Pour 2022-2023, cette subvention était de 280 € par élève inscrit à l'école et par trimestre.

Trois versements sont effectués au cours de l'année scolaire. Une liste des élèves présents sera fournie par Madame la directrice de l'Ecole ST François-Xavier.

- A la rentrée de septembre pour le 1^{er} trimestre
- Au premier janvier pour le second trimestre
- Au premier avril pour le troisième trimestre

L'OGEC sollicite cette année une subvention de 284 € par élève.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Nombre de votants = 10

Nombre de voix pour verser 284 € = 7 voix

Nombre de voix contre verser 284 € = 3 voix

A la majorité, le conseil municipal décide de verser une subvention de 284 € par élève inscrit à l'école et par trimestre pour l'année 2023-2024.

Délibération n°2023-46

10- Pétition contre la démolition du préau de la mairie

Madame le Maire explique avoir reçu une pétition contre la démolition du préau de la mairie. Cette démolition avait été votée par le conseil le 21 avril 2021.

Interruption de séance à 22h

Reprise de séance à 22h15

Il est procédé à un vote à bulletin secret pour savoir s'il est nécessaire d'annuler cette délibération de 2021.

Nombre de votants = 10

7 voix pour / 3 voix contre.

Il est donc décidé de ne pas démolir le préau pour l'instant. Des devis de restauration font être demandés et la partie du toit découverte va être bâchée.

Un arrêté interdisant le stationnement sous ce préau, pour raison de sécurité, va être affiché.

Délibération n°2023-47

11 – Révision des tarifs assainissement 2024

Madame Le Maire rappelle les tarifs 2023 et propose de revoir ce tarif au 1er janvier 2024, évolution de 1 % pour l'abonnement ainsi que pour la consommation, comme tous les ans.

- Abonnement part annuelle fixe communale..... : 30.67 € H.T.
- Volume forfaitaire de 35 m3..... : 0.397 € H.T. le m3
- Consommation de 35 à 200 m3 : 0.397€ H.T. le m3
- Consommation de + de 200 m3..... : 0.226 € H.T. le m3

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

Délibération n°2023-48

12 – Avenant au Lot 6 – Marché des pavillons – Entreprise HOCDE CIRET

Madame le Maire explique que l'entreprise HOCDE CIRET nous a transmis un devis additif concernant les menuiseries intérieures. Cet avenant correspond à une modification architecturale du logement 2.

La plus-value de ces travaux est de 50.64 € HT soit 60.77 € TTC.

Le montant du marché est donc porté de 4 452.00 € HT à 4 502.64 € HT soit de 5 342.40 € TTC à 5 403.17 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve cette modification et autorise Madame le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

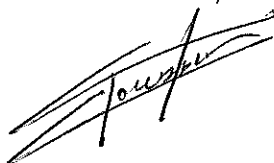
Délibération n°2023-49

13– Questions diverses

- Date de la prochaine réunion de conseil = 24 novembre, 20h
- Chantier argent de poche aux vacances de la Toussaint, le 23-24-25 octobre : désherbage du cimetière, nettoyage de l'église. Tout bénévole peut venir participer, le but étant de créer un échange multigénérationnel comme il existe déjà dans plusieurs communes.
- Lettre de remerciement de l'OGEC pour toutes les activités de la garderie proposées par la commune pour l'année scolaire et l'ouverture de l'amplitude horaire.
- Point sur les travaux du logement 13 rue du Bocage = un point est fait sur l'avancement des travaux. L'entreprise MARCADET devrait intervenir mi-octobre.
- Pavillons = La livraison devrait avoir lieu courant novembre. Une visite avec les conseillers sera proposée une fois les travaux terminés, ainsi qu'une porte ouverte aux publics dans un deuxième temps.
- Epicerie = la partie « épicerie » pourrait éventuellement ouvrir en avril 2024. Nous sommes en attente du retour de Mme VASPART, l'architecte retenue. Nous devrions bénéficier d'une subvention « fonds de soutien à l'installation de commerces ruraux »
- Le logement « 8 rue des trois vallées » devrait prochainement se libérer, ainsi que celui 1 bis rue du Plessis.
- Le repas des plus de 65 ans aura lieu le 3 décembre
- Un problème de rats dans le bourg a été signalé. Le problème va rapidement être étudié.
- Carrefour de la Croix du Pin : la dangerosité va être étudiée avec le département.
- Un dégât des eaux a eu lieu dans un des logements rue du Lavoir. Le locataire doit entamer la procédure avec son assurance.
- 2 nids de frelons asiatiques ont été détruits près de ces logements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50

Le secrétaire,



Le Maire

